Comptabilité publique

Maîtrise de la comptabilité générale

5 jours (35h00) | ★★★★½ 4,6/5 | CPTG-6822362 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 2 775 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Mener les opérations comptables du traitement de la TVA, des amortissements et des charges de personnel
- Appréhender les principes de gestion de trésorerie

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un consultant expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Pour les sessions en distanciel, notre Direction Innovation a modélisé une matrice pédagogique adaptée pour permettre un apprentissage et un ancrage mémoriel optimisés.
Cette matrice prévoit une alternance de temps de connexion en groupe et de séquences de déconnexion pour des travaux de mise en pratique individuels.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur votre espace apprenant.
Retrouvez également des ressources complémentaires ainsi que les quiz amont/aval sur notre plateforme dédiée.

Prérequis

Maîtriser les bases de la comptabilité générale ou avoir suivi la formation Initiation à la comptabilité générale

Public concerné

Etat - Collectivités territoriales - Hôpitaux
Comptables, gestionnaires financiers, contrôleurs de gestion et responsables financiers ayant déjà une connaissance de base en comptabilité et souhaitant approfondir leurs compétences.

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

JOUR 1

S'approprier la normalisation et les procédures comptables

- Les sources du droit comptable
 - les innovations introduites par la LOLF
 - le PCG 1999 modifié
 - le recueil des normes comptables pour les établissements publics
- Les obligations générales permanentes
 - le mécanisme de la partie double
 - le système centralisateur
 - focus sur le contrôle interne

Identifier le cycle de transcription comptable des opérations d'exploitation courante

- La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)
 - rappel des grands principes fiscaux liés à la TVA
 - méthodologie de comptabilisation et de liquidation de la TVA
- L'analyse des achats et des ventes liés à l'activité principale de l'organisation
 - les prestations de services et travaux immobiliers
- Les disponibilités
 - les opérations de caisse
 - les opérations de banque
- Les relations avec le personnel et les organismes sociaux
 - la rémunération et les charges salariales
 - les cotisations patronales

Opérer la comptabilisation des opérations du cycle long des organisations

- les opérations d'investissement : cycle d'exploitation des immobilisations
- le financement à long terme : emprunt et opérations de crédit-bail

ETUDES DE CAS : Comptabilisation et analyse juridique des opérations du cycle d'exploitation court et long

JOUR 2

Calculer les amortissements et les dépréciations des immobilisations

- Les amortissements
 - définitions
 - les actifs amortissables
 - le champ amortissable de certains types d'immobilisations
 - rôles de l'amortissement
- Plan d'amortissement
- Modification du plan d'amortissement
- Calcul de l'amortissement
 - procédé de l'amortissement linéaire
 - amortissement par référence à une unité d'œuvre
 - amortissement par composants
 - amortissement dégressif fiscal
 - amortissement dérogatoire
 - comptabilisation des amortissements
- Les dépréciations
 - définition et détermination de la dépréciation
 - comptabilisation des dépréciations
 - dépréciation des actifs non amortissables
 - dépréciation des actifs amortissables

EXERCICES :

- Détermination du montant de la base amortissable et présentation du plan d'amortissement
- Dépréciation d'une immobilisation amortissable
- Ensemble immobilier
- Amortissement des immobilisations incorporelles

JOUR 3

Maîtriser le mécanisme des provisions

- Les provisions pour risques et charges
 - définitions
 - conditions de comptabilisation des provisions
 - constitution des provisions pour risques et charges
 - exemple des provisions pour litiges
- Les provisions réglementées
 - définitions
 - conditions des provisions réglementées
 - amortissements dérogatoires
 - la comptabilisation des amortissements dérogatoires
- Exemple des provisions pour litiges

EXERCICES :

- Provisions réglementées
- Provisions pour risques et charges
- Pertes futures
- Plan de restructuration
- Prévisions environnementales
- Catastrophe
- Perte de change

Conduire les travaux de fin d'exercice

- La régularisation des stocks
 - l'inventaire permanent et son contrôle par rapprochement avec l'état de l'actif
 - les méthodes d'évaluation des stocks et leur impact sur la valeur du patrimoine et le résultat

- Le rattachement des comptes de charges et de produits à leur exercice de naissance
- Le constat des dépréciations réversibles des éléments du passif par les provisions pour risques et charges
- Notions de provisions réglementées
- La cession des valeurs mobilières de placement et des immobilisations

JOUR 4

ETUDES DE CAS : Opérations de fin d'exercice

Utiliser les documents de synthèse

- La détermination du résultat comptable
 - les opérations de clôture et de réouverture de l'exercice comptable
 - compréhension des différents types de résultats : résultat courant avant impôt, résultat d'exploitation, résultat financier, résultat exceptionnel

ETUDES DE CAS : Synthèse et étude, à travers le cas d'un établissement public, du processus comptable et juridique initié par les opérations d'inventaire jusqu'au compte de résultat et au bilan de l'organisme
Procéder une revue analytique des compte administratif / compte financier unique (CFU) participant vs l'IA (réaliser un benchmark, s'assurer de la cohérent de l'analyse et retenir les points pertinents)

JOUR 5

Analyser le bilan, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie

- L'analyse du bilan
 - fonds de roulement (FR)
 - besoin en fonds de roulement (BFR)
 - trésorerie
- L'analyse du compte de résultat
 - résultat d'exploitation
 - résultat financier
 - signification économique
 - marge commerciale
 - production
 - valeur ajoutée
 - excédent brut d'exploitation
 - résultat exceptionnel
- La disparition de la valeur ajoutée et de l'excédent brut d'exploitation en IAS/IFRS
- La capacité d'autofinancement (CAF)
 - origine des financements
 - définition
 - modes de calcul
 - à partir de l'EBE
 - à partir du résultat

Ratios financiers

- L'analyse du tableau de flux de trésorerie
 - définition
 - intérêts
 - limite
 - tableau de flux de trésorerie

EXERCICES :

- FR, BFR, trésorerie, ratios
- Soldes intermédiaires de gestion (SIG)
- Compte de résultat en IAS/IFRS
- Variation de la trésorerie d'exploitation
- Analyse d'une situation avec les bilans
- Analyse du tableau de flux de trésorerie
- Revue analytique des compte administratif / compte financier unique (CFU) participant vs l'IA (analyse portant sur les postes de bilan, compte de résultat, l'analyse de trésorerie et les ratios)

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d'évaluation des acquis

- En cours de formation, par des exercices pratiques
- Et, en fin de formation, par un questionnaire d'auto-évaluation

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d'accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.